



# LA NEUTRALITE EN TERMES DE DEGRADATION DES TERRES

LA RESILIENCE AUX NIVEAUX LOCAL, NATIONAL ET REGIONAL



## AVANT-PROPOS

La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) a été signée en 1994 dans le but d'enrayer la dégradation des terres. Malgré les efforts consentis depuis 20 ans sur toute la planète, la situation a empiré. Les experts estiment qu'en 2030, les besoins en énergie auront augmenté de 50 %, en alimentation de 45 % et en eau de 30 %. La poursuite de la dégradation des terres devrait également pousser 700 millions de personnes à l'exil. Ce phénomène exige donc l'attention immédiate de la communauté internationale, qui doit toute entière s'y atteler. Une mise en œuvre plus efficace de la Convention est essentielle à notre survie.

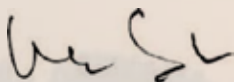
En 2011, la République de Corée (RDC) a accueilli la 10e session de la Conférence des Parties à la CNULCD, à l'occasion de laquelle a été lancée l'Initiative de Changwon visant à améliorer la mise en œuvre de la Convention. Cette étape a été décisive à l'heure de déterminer la réaction internationale à la dégradation des terres et a permis de souligner l'urgence d'aller vers une neutralité en la matière. Le gouvernement sud-coréen a depuis activement soutenu le dialogue permettant d'établir des objectifs liés à la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDSS), tant dans le cadre de la CNULCD qu'en dehors de la Convention.

Par le biais de diverses activités, l'Initiative doit contribuer à atteindre l'objectif de neutralité en matière de dégradation des terres (NDT), fixé en 2012 lors de la Conférence des NU sur le développement durable (Rio+20). Ainsi, le Partenariat pour le verdissement des zones arides (Greening Drylands Partnership – GDP) est actuellement mis en œuvre en Afrique et en Amérique latine afin de contribuer à remettre en état les zones sèches dégradées en mobilisant des ressources supplémentaires et en facilitant la conclusion de partenariats. L'attribution du prix « Land for Life » contribue quant à elle à renforcer les capacités et à sensibiliser les populations aux pratiques durables de gestion des terres. Citons également l'initiative dite de « l'économie de la dégradation des terres » (Economics of Land Degradation – ELD), partenariat international visant à mettre en place un cadre holistique pour l'intégration de la dimension économique de la terre au processus décisionnel.

L'importance de la NDT a été soulignée lors des négociations sur les objectifs de développement durable (ODD). Elle devra être intégrée au cadre des ODD et au programme de développement post-2015. Le consensus international est tel que l'établissement d'un objectif mondial en matière de NDT, dans le cadre des ODD, est envisagé. Cela ouvrira la voie aux activités futures de la CNULCD et encouragera les Parties à la Convention à agir avec audace en faveur d'une « approche de définition d'objectifs » leur permettant de réagir au moment opportun à la demande mondiale de préservation de l'avenir.

Les ressources terrestres sous-tendent les trois dimensions du développement durable, comme le souligne le document de Rio+20 intitulé « L'avenir que nous voulons : aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable ». Œuvrons donc de concert pour protéger et réhabiliter ces atouts précieux. La RDC poursuivra ses efforts pour se rapprocher de la neutralité en matière de dégradation des terres et réaliser « l'avenir que nous voulons ».

Dr. SHIN Won Sop



Ministre coréen des Forêts



En tant que co-présidents du groupe de travail intergouvernemental (GTI) de la CNULCD sur le suivi de Rio+20, nous sommes heureux de faire le point avec vous sur la neutralité en termes de dégradation des terres (NDT). Cette brochure procède à un « état des lieux » et montre à quel point notre compréhension de ce concept et notre vision commune des résultats atteignables dans le cadre de la CNULCD ont évolué depuis l'année dernière.

Les options permettant de réaliser la NDT sont nombreuses et variées. Elles sont aussi diverses que les contextes, priorités et capacités des communautés dans lesquelles cette approche pourrait être adoptée et mise en place. L'essentiel toutefois est que grâce à la NDT, nous espérons faire reculer le nombre de personnes victimes de la dégradation des terres et concrétiser les nombreux avantages liés à une augmentation progressive de la surface de terres gérées de manière pérenne.

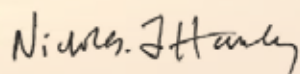
La réussite de cette approche dépendra de la vision et de l'ambition déployées à tous les niveaux. Prévenir ou éviter la dégradation des terres et la désertification doit être une priorité clé, mais il faut reconnaître que ce n'est pas toujours possible. Des politiques et des pratiques minimisant la dégradation des terres pourraient être plus largement adoptées. Le groupe de travail est convaincu qu'une utilisation intégrée des ressources de la terre associée à des approches axées sur leurs utilisateurs et basées sur la participation de l'ensemble des parties prenantes sont fondamentales pour le succès du processus. Ces conditions réunies, les terres dégradées pourront être remises en état afin d'accueillir une production alimentaire durable ou, le cas échéant, être restaurées à leur état naturel ou semi-naturel.

Mises bout à bout, ces actions pourraient accroître la biodiversité ainsi que la santé et la productivité des sols, tant en surface que sous terre. Atteindre la NDT pourrait faciliter les efforts mondiaux en faveur d'un développement durable et renforcer la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau et en énergie ainsi que la résilience des Parties à la CNULCD aux impacts de la sécheresse et à d'autres catastrophes d'origine climatique.

Pour la CNULCD et le GTI, le prochain grand défi sera de créer un environnement favorable pour encourager et développer les connaissances, les capacités et la motivation nécessaires à la NDT. La neutralité est possible à condition de disposer des connaissances, des politiques, du cadre juridique et des incitations économiques adaptés. Nous pouvons encourager à une meilleure intendance des terres en visant tous les pays se considérant comme touchés et souhaitant agir.

En 2015, la 12e session de la Conférence des Parties à la CNULCD examinera la question de la neutralité ainsi que les résultats des travaux du GTI. En tant que Parties à la Convention traçant notre chemin, la neutralité en matière de dégradation des terres nous apparaît comme un défi aussi passionnant que réalisable.

Nicholas Hanley



Chef d'unité à la DG Environnement  
Commission européenne

Bongani Simon Masuku



Sous-secrétaire au ministère de l'Agriculture  
Swaziland

## DES TERRES SOUS PRESSION, DES MOYENS DE SUBSISTANCE MENACÉS

La dégradation des terres fait référence à toute réduction ou perte des capacités de production biologiques ou économiques des ressources naturelles. Ce phénomène résulte généralement des activités de l'homme, exacerbées par les processus naturels, et est souvent amplifié et étroitement lié au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité.

A l'heure actuelle, le coût de la dégradation des terres atteint les 490 milliards USD chaque année, dépassant de loin celui de la prévention<sup>1</sup>. Bien qu'étant un risque généralisé, quelques 40 % des terres dégradées de la planète se situent dans les régions où l'incidence de la pauvreté est la plus forte<sup>2</sup>. La dégradation des terres a un impact direct sur la santé et les moyens de subsistance d'environ 1,5 milliard de personnes<sup>3</sup>.

Certaines mesures claires à caractère économique ou environnemental peuvent prévenir et/ou inverser ce phénomène. Ainsi, l'adoption de pratiques durables de gestion des terres pourrait entraîner une hausse de la production agricole égale à 1400 milliards USD<sup>4</sup>.

La terre est une ressource complexe composée essentiellement de sol, d'eau et de biodiversité. Les biens et services écosystémiques, produits de leur interaction, sont le fondement de moyens de subsistance pérennes, de la cohésion sociale et de la croissance économique. Ni les communautés ni les pays ne peuvent se permettre de gaspiller une ressource aussi précieuse.

En 2008, la Commission du développement durable a à nouveau mis en lumière le lien entre changement climatique, érosion de la biodiversité et dégradation des terres, avertissant que les systèmes agricoles devaient mieux s'adapter aux impacts du changement climatique afin de garantir la sécurité alimentaire et hydrique<sup>5</sup>. Nombreux sont les pays confrontés à d'importants défis à l'heure de mobiliser les ressources de leurs terres en



faveur d'un développement durable et équitable.

Des solutions existent. Un effort mondial concerté visant à enrayer et inverser la tendance à la dégradation des terres, à réhabiliter les écosystèmes dégradés et à gérer durablement nos ressources terrestres s'impose. Voilà le niveau d'ambition nécessaire pour relever ce défi mondial.

Comment intensifier durablement la production de denrées alimentaires, de combustibles et de fibres afin de répondre à la demande future sans dégrader davantage nos ressources naturelles limitées ?

Les pratiques de gestion durable des terres (GDT), comme l'agroforesterie ou l'agriculture de conservation, peuvent stimuler les rendements et prévenir de nouvelle dégradation des terres. Leur remise en état ainsi que les activités de réhabilitation des écosystèmes peuvent également contribuer à récupérer des capacités de production et d'autres services importants affectés par une mauvaise gestion. Se fixer comme objectif ou cible d'atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres aide à mobiliser les ressources et à respecter nos nombreux engagements en faveur d'une gestion plus responsable des ressources terrestres.

Les pratiques de GDT incluent la gestion intégrée des cultures (arbres), du bétail, des sols, de l'eau, des nutriments, de la biodiversité, des maladies et des organismes nuisibles dans le but d'optimiser la fourniture d'un éventail de services écosystémiques. L'objectif principal de cette approche est de maximiser les services proposés (par ex. nourriture, eau, énergie) tout en augmentant la résilience des ressources terrestres et des communautés qui en dépendent.



## PRESERVER LES ELEMENTS ESSENTIELS A LA VIE

**D**ans une déclaration faite à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la désertification (17 juin 2014), le ministre d'État indien à l'Environnement, aux Forêts et au Changement climatique, Shri Prakash Javadekar, a affirmé que son pays serait « neutre en termes de dégradation des terres » à l'horizon 2030. [Toutefois,] la coordination entre les différents acteurs est essentielle pour atteindre l'objectif d'une Inde neutre en la matière. Poursuivant sa réflexion, le ministre a rappelé que la désertification pouvait être enrayerée voire inversée par un aménagement intégré du territoire sur la base des paysages. Il a ajouté que la récupération des terres en friche avait un impact direct sur l'éradication de la pauvreté et la prospérité des communautés.

Ces 50 dernières années, la production agricole a été multipliée par trois, essentiellement grâce aux hausses de rendement des principales cultures céréalières<sup>6</sup>. Ceci étant, ces performances à l'échelle mondiale ont eu un coût. De nombreuses régions voient leurs terres se dégrader et subissent le recul de la biodiversité et des services écosystémiques qui s'ensuit, comme la régulation des eaux, la pollinisation, le piégeage du carbone ou le contrôle de l'érosion.

À l'horizon 2050, notre planète hébergera 9 milliards de personnes. Leur demande en denrées alimentaires augmentera de 70 % et jusqu'à 100 % dans les pays en développement<sup>7</sup>. La poursuite de la dégradation des terres et des sols ne fera qu'accroître la menace qui pèse sur la sécurité alimentaire et hydrique, d'autant que le changement climatique réduit les ressources en eau disponibles dans les régions agricoles dépendant de la pluie. Protéger ces richesses exige des efforts sur le long terme afin de garantir une gouvernance

**P**lus de 5 millions d'hectares de terres dégradées dans le Sahel ont été réhabilités grâce à une pratique connue sous le nom de « régénération naturelle gérée par les agriculteurs ». Les rendements des récoltes ont progressé, l'érosion par le vent a diminué, les exploitants disposent de davantage de bois de chauffage (les résidus de culture et le fumier animal sont utilisés comme engrais plutôt que brûlés). Cette approche a permis de générer, à ce jour, un demi-million de tonne de céréales supplémentaires chaque année et suffisamment de fourrage pour nourrir des têtes de bétail bien plus nombreuses. Elle a renforcé la sécurité alimentaire de près de 2,5 millions de personnes dans la région. — World Vision, lauréat 2013 du prix «Land for Life»



efficace et inciter à l'adoption généralisée des pratiques de GDT et d'initiatives de réhabilitation des écosystèmes.

La disponibilité de l'eau affecte toutes les dimensions de la vie. Une pénurie ou une mauvaise qualité menacent la santé publique et l'assainissement, la production d'aliments et d'énergie ainsi que d'autres instruments de développement industriel et économique. Il est estimé que 40 % de la population mondiale manque d'eau et que près d'un milliard de personnes n'a pas accès à l'eau potable<sup>8</sup>. Une gestion durable des ressources terrestres, comme le font les agriculture biologique, écologique ou de conservation, peut nettement favoriser la rétention et la filtration de l'eau dans le sol, contribuant à en garantir la disponibilité.

La GDT et la réhabilitation des écosystèmes sont des investissements « gagnant-gagnant », puisqu'ils bénéficient à de nombreux secteurs et acteurs du couple sécurité alimentaire et hydrique.

---

**L**e concept d'« utilisation répandue » de la Convention de Ramsar est sans doute la première application de l'approche écosystémique et un complément essentiel à la gestion durable des terres. Il préconise des liens plus étroits avec la CNULCD. La capacité des zones humides à fournir de l'eau propre et des ressources, comme le poisson ou le riz, compte parmi les services les plus importants à rendre aux communautés urbaines, rurales et côtières du monde, afin d'en garantir la bonne santé et la durabilité. Protéger et réhabiliter les zones humides sera donc une composante essentielle des stratégies nationales et mondiales visant la neutralité en matière de dégradation des terres et le rétablissement des services vitaux rendus par ces espaces. — Christopher Briggs, secrétaire général de la Convention de Ramsar sur les zones humides



---

**T**raditionnellement, les populations d'Inde et d'Afrique orientale utilisent des « barrages de sable » et des techniques de stockage souterrain pour capturer les eaux de pluie et de ruissellement pendant la mousson dans le but de les réutiliser lors de la saison sèche. Un barrage de sable typique, situé à un franchissement routier, peut générer 50 000 litres par jour et a souvent un effet catalyseur sur le développement des alentours qui voient apparaître de petites exploitations irriguées, des pépinières et des étangs à poissons. Il sert également à l'abreuvement du bétail<sup>9</sup>. Cette technique de collecte de l'eau à l'échelle locale représente une option durable pour renforcer la sécurité alimentaire et hydrique dans des régions où la construction d'infrastructures hydrauliques est impossible, car trop coûteuse.

## EROSION DE LA BIODIVERSITE : DES ECOSYSTEMES AU POINT DE RUPTURE

**L**a biodiversité est le fondement de terres cultivées et de pâturages productifs et en bonne santé. Conformément aux objectifs d'Aichi sur la biodiversité, réduire de moitié l'érosion et la dégradation des écosystèmes et réhabiliter au moins 15 % de ceux qui l'ont été d'ici 2020, tout en visant la neutralité en matière de dégradation des terres, constituent des étapes essentielles vers un développement durable. Ce faisant, nous produisons davantage de denrées alimentaires, nous atténuons le changement climatique, nous nous y adaptons et nous réduisons notre vulnérabilité aux catastrophes.

—*Braulio Ferreira de Souza Dias, secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique*

Nous dépendons de la biodiversité et des services écosystémiques pour couvrir nos besoins quotidiens et garantir notre développement économique et culturel. Cela vaut pour la production alimentaire ainsi que l'exploitation sauvage, mais également pour d'autres activités comme l'industrie, le tourisme ou l'artisanat. La dégradation des terres et le changement climatique ont aujourd'hui dans le monde entier un impact important et irréversible sur la biodiversité.

La dégradation des terres réduit les ressources disponibles pour l'ensemble des espèces, nous rendant tous moins résistants et plus vulnérables aux impacts du changement climatique. Les espèces locales, leurs parents sauvages et leur patrimoine génétique commun peuvent être une voie importante de développement : cultures améliorées, bétail diversifié et résilience accrue face aux changements environnementaux. L'érosion de la biodiversité et des habitats contribue à l'insécurité et à la paupérisation de certaines des communautés et des nations les plus fragiles de notre planète.

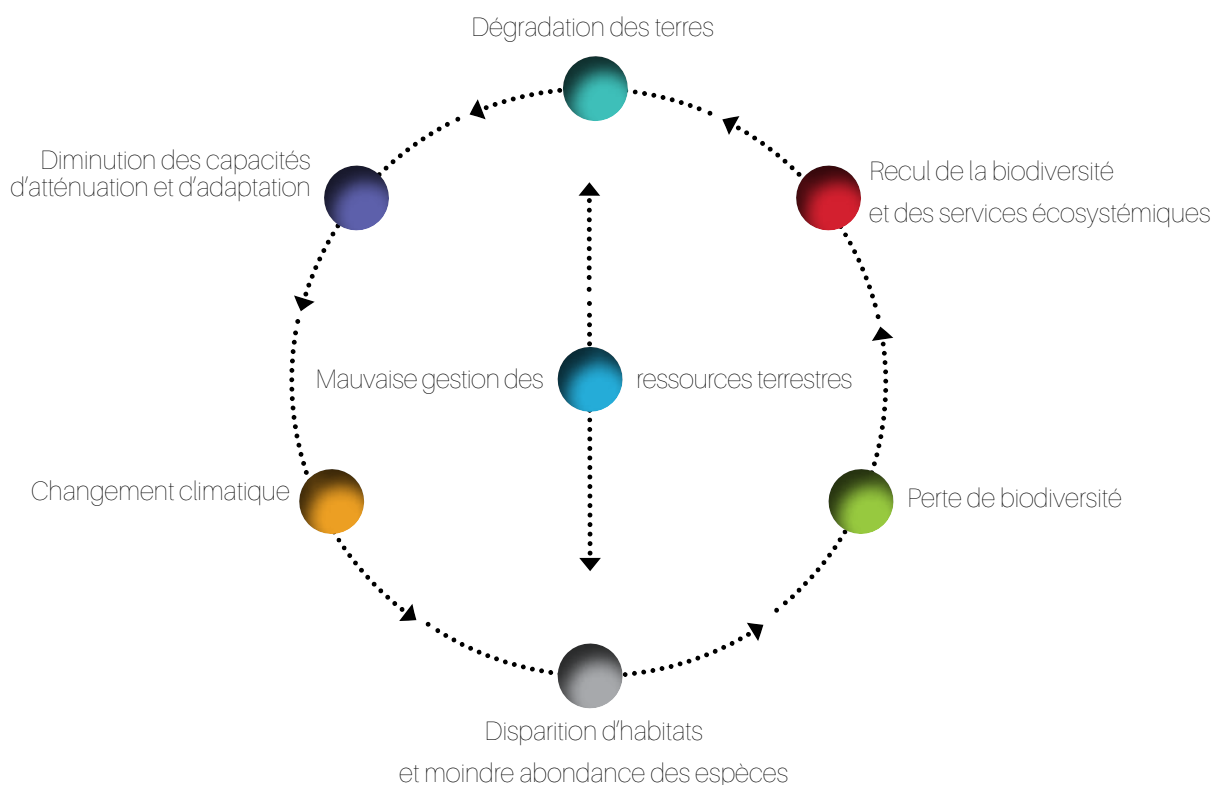




## LES TERRES ET LE CLIMAT : DEUX EVOLUTIONS INEXTRICABLEMENT LIEES

La dégradation des terres est à la fois la cause et la conséquence du changement climatique. Mais, plus inquiétant, ces deux phénomènes peuvent créer une « boucle de rétroaction » où la production alimentaire augmente les émissions alors que l'érosion des sols et de la végétation réduit de manière significative les puits de carbone potentiels. Résultat : les gaz à effet de serre, davantage présents dans l'atmosphère, nourrissent le cycle énergétique de la dégradation des terres, du recul de la biodiversité et du changement climatique.

### Boucles de rétroaction et objectif des Conventions de Rio



## UNE GESTION DES TERRES SOUCIEUSE DU CLIMAT

L'agriculture « soucieuse du climat » de la FAO

*Une agriculture plus productive et résiliente exige une transformation des modes de gestion des ressources naturelles (comme la terre, l'eau, les nutriments du sol et le patrimoine génétique) ainsi qu'une plus grande efficacité dans leur utilisation et celle des intrants. En augmentant les capacités des puits de carbone et en réduisant les émissions par unité de production agricole<sup>13</sup>, la transition vers ces nouveaux systèmes pourrait générer d'importants avantages en matière d'atténuation.*

Les terres cultivées de notre planète ont perdu entre 50 et 70 % de leur stock initial de carbone<sup>10</sup>. Certaines composent les 500 millions d'hectares de terres agricoles abandonnées dans le monde qui, selon les estimations, n'ont aucune finalité productive ou écologique<sup>11</sup>. En réhabilitant ces terres dégradées, nous pourrions produire davantage d'aliments, mais aussi potentiellement piéger entre 1 et 3 milliards de tonnes de carbone – l'équivalent de 1/3 des émissions annuelles de CO<sub>2</sub> provenant des combustibles fossiles<sup>12</sup> – tout en évitant d'autres émissions liées à la déforestation et à la destruction de milieux humides.

Alors que le phénomène de la dégradation des terres est ressenti avec acuité dans les zones sèches (c'est-à-dire arides, semi-arides et subhumides sèches) de notre planète, il est estimé qu'il intervient à 80 % hors de ces régions<sup>14</sup>. Sur les quelque 1,5 milliard de personnes qui vivent de terres en déclin, la majorité est constituée de petits exploitants. Le changement climatique est une menace directe à leurs moyens de subsistance et à leur sécurité future.



## MIGRATIONS FORCÉES ET CONFLITS : UNE NOUVELLE LIGNE DE FRONT MONDIALE

La dégradation des terres est non seulement un danger pour les familles et les communautés, mais aussi pour la paix et la stabilité dans le monde. Elle peut prendre la forme de conflits entre bergers et agriculteurs de subsistance, en concurrence pour davantage de terres productives, ou de batailles entre voisins autour de ressources en eau et en combustibles toujours plus rares. Lorsque les terres cessent d'être productives, les populations sont souvent contraintes à la migration à l'intérieur de leur pays ou au-delà. Dans certains cas, ce sont des villages entiers qui doivent quitter leurs terres ancestrales pour s'installer dans des zones urbaines surpeuplées.

Les conflits en Afrique, au Moyen Orient et en Asie centrale peuvent facilement être ravivés, entre autres en raison d'une mauvaise gouvernance persistante et de l'incapacité à traiter les problématiques de la gestion de l'eau et des terres une fois le conflit terminé. D'après les prévisions du ministère britannique de la Défense, les régions marquées par une forte présence de jeunes, un manque de débouchés professionnels et une mauvaise gouvernance risquent de souffrir d'instabilités qui pourraient engendrer insécurité et conflits d'ici à 2045.

Il est estimé que dans les prochaines décennies, 135 millions de personnes risquent d'être déplacées par la désertification en raison des pénuries d'eau et de la baisse de la production agricole<sup>15</sup>. Dans la seule Afrique subsaharienne, près de 60 millions de personnes devraient quitter les zones « désertifiées » pour rejoindre le Nord du continent et l'Europe à l'horizon 2020. Il est, par ailleurs, très probable que ce chiffre continue d'augmenter jusqu'en 2045. Simultanément, le mécontentement croissant des populations urbaines pourrait poser des problèmes de sécurité majeurs, dont les répercussions pourraient se faire ressentir bien au-delà<sup>16</sup>.

**I**l existe un lien intrinsèque entre la sécurité et la terre, entre la faim et les conflits. Sans stratégies d'adaptation et de renforcement des capacités visant une gestion responsable et une réhabilitation de notre capital naturel, la dégradation des terres continuera d'être un facteur significatif menaçant les moyens de subsistance dans les régions rurales, en particulier dans les pays en développement. Elle augmentera les migrations forcées et attisera les conflits autour de ressources naturelles limitées. Il s'agit d'une crise grave qui déstabilise les communautés à l'échelle internationale. — Monique Barbut, secrétaire exécutive de la Convention des NU sur la lutte contre la désertification



## LA DIMENSION SCIENTIFIQUE DE LA NEUTRALITE EN TERMES DE DEGRADATION DES TERRES



Le concept de neutralité en termes de dégradation des terres apparaît pour la première fois dans une proposition soumise à la conférence Rio+20, sous la forme d'un « taux net nul de dégradation des terres ». Cet objectif ou cette cible pouvait être atteint(e) (a) en gérant les terres de façon plus durable, ce qui réduirait le taux de dégradation ; et (b) en augmentant le taux de réhabilitation des terres dégradées de façon à ce que les tendances convergent pour atteindre un taux net nul de dégradation des terres<sup>17</sup>. La neutralité en matière de dégradation des terres est considérée comme un concept scientifique hybride, destiné au profane et que des processus parallèles affinent à présent pour que l'analyse scientifique débouche sur des conclusions qui aideront les décideurs politiques<sup>18</sup>.

La principale caractéristique de la NDT, en tant que stratégie de lutte, est l'intégration de trois activités prévues par la CNULCD (article 1b du texte de la Convention) : la « prévention et/ou la réduction de la

dégradation des terres », la « remise en état des terres partiellement dégradées » et la « restauration des terres désertifiées ». Toutefois, cette stratégie n'est pas envisagée comme une « autorisation de dégrader » ou un système de compensation à grande échelle visant à restaurer la productivité d'une région pour contrebalancer la dégradation d'une autre<sup>19</sup>.

La science démontre que des actions sur le terrain ont été efficaces à l'heure d'atteindre cette neutralité, mais que leur mise en œuvre exige une attention marquée aux niveaux national et international en raison du lien existant avec le risque posé à la sécurité alimentaire et des hommes, au climat et à la biodiversité. L'essentiel des connaissances scientifiques nécessaires pour encourager à la neutralité en matière de dégradation des terres existent, mais différents défis persistent, dont:

- le redimensionnement des outils et des technologies pertinentes au niveau local ;
- le dépassement des contraintes d'ordre social et la réforme des incitations économiques ;
- la mise en place d'institutions pérennes et de systèmes de gouvernance équitables ; et
- l'amélioration des méthodes et des indicateurs de suivi, d'évaluation et de communication.<sup>20</sup>

Alors que nous allons de l'avant, il est nécessaire dès maintenant d'identifier les projets existants permettant de tester le concept de neutralité en matière de dégradation des terres et d'en faire apparaître de nouveaux à l'échelle des communautés locales et des paysages.



## LA RECHERCHE DE L'ÉQUILIBRE : L'AVENIR QUE NOUS VOULONS

La dégradation des terres soulève des défis toujours plus redoutables pour le développement durable dans tous les pays du monde. À la conférence de Rio+20, les dirigeants de la planète se sont accordés sur l'urgence d'inverser la dégradation des terres et ont reconnu qu'une bonne gestion des terres présente des avantages économiques et sociaux conséquents. Ils se sont donc fixé un niveau d'ambition inédit : tenter d'atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres.

**Paragraphe 206 :** Nous convenons qu'il est indispensable d'agir sans tarder pour inverser le processus de dégradation des terres. À cet effet et dans le cadre du développement durable, nous nous emploierons à créer un monde neutre en termes de dégradation des terres.

Rio+20 annonce un engagement de tous pour un monde neutre en matière de dégradation des terres ou, en d'autres termes, un monde où toutes les nations tendraient individuellement vers cette neutralité. Le paragraphe 206 fixe un objectif international ambitieux selon lequel la quantité de terres dégradées resterait constante, voire diminuerait.

Par ailleurs, un objectif et/ou une cible spécifique à la NDT devrait davantage inciter à des actions coordonnées pour un suivi, des évaluations et des solutions améliorés. Le document final de Rio+20, intitulé « L'avenir que nous voulons »<sup>21</sup>, fournit une vision claire des orientations qui serviront à la formulation des objectifs de développement durable (ODD) et des priorités de développement post-2015.



**Paragraphe 207 :** Nous nous déclarons une fois de plus déterminés, conformément à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, à prendre des mesures coordonnées aux niveaux national, régional et international pour surveiller, à l'échelle mondiale, la dégradation des terres et restaurer les terres dégradées dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches.

Après Rio+20, la 11e Conférence des Parties à la CNULCD a mis sur pied un groupe de travail intergouvernemental (GTI), chargé de développer des options concrètes pour la mise en œuvre et la surveillance de la neutralité en termes de dégradation des terres<sup>22</sup>. Le GTI reconnaît que ces options sont aussi nombreuses et variées que les environnements dans lesquels elles pourraient être appliquées.



Afin de rendre la cible précise et mesurable et permettre à la communauté internationale d'agir, le GTI travaille à une définition scientifique de la NDT ainsi qu'à une liste d'options et leurs conséquences pour les programmes nationaux et la mobilisation des ressources. La définition de travail actuelle du GTI est la suivante :

**Un état où la quantité de ressources terrestres productives et saines, nécessaire à la fourniture de services écosystémiques, reste stable ou augmente selon des échelles temporelles et spatiales spécifiques.**

Dans de nombreux pays, atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres exigera un changement de paradigme dans l'intendance de celles-ci ; il faudra passer d'une approche « dégrader/abandonner/migrer » à « protéger/préserver/restaurer ». Cela implique une coopération entre différents secteurs et plans nationaux de développement durable et une intégration d'options de gestion complémentaires :

- adoption de politiques et de pratiques durables de gestion des terres dans le but de minimiser la dégradation actuelle des terres et de l'éviter à l'avenir ; et
- réhabiliter les terres cultivables dégradées ou abandonnées et restaurer les écosystèmes naturels et semi-naturels dégradés fournissant des services vitaux, bien qu'indirects, aux populations et aux paysages fonctionnels.

Le rapport et les recommandations du GTI faciliteront la poursuite des délibérations des Parties à la CNULCD à la suite de Rio+20 et permettront de prendre acte du cadre définitif des ODD, dont l'adoption est prévue en septembre 2015 par l'Assemblée générale des NU



## DES SOLUTIONS INTEGRES POUR LE MONDE DE L'APRES 2015

Lors de la Conférence des NU sur l'environnement et le développement, organisée à Rio de Janeiro en 1992, la communauté internationale a reconnu que des écosystèmes sains et productifs seraient nécessaires à un développement durable et équitable. C'est ainsi qu'est né l'Agenda 21 ainsi que les trois Conventions de Rio : la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention cadre des NU sur le changement climatique (CCNUCC) et la Convention des NU sur la lutte contre la désertification (CNULCD).

La communauté internationale a réitéré ces engagements et objectifs communs avec plus d'ardeur encore, vingt ans plus tard, à la conférence Rio+20. Les ODD ainsi que les priorités de développement post-2015 sont une occasion unique pour remplir nos obligations et mieux gérer nos ressources naturelles pour le bien de tous.

**A** Nous communauté internationale, poursuivons nos efforts sans relâche vers la neutralité en matière de dégradation des terres, car chaque inondation, sécheresse, glissement de terrain, tornade, canicule ou submersion côtière nous prive d'une richesse naturelle inestimable : la terre<sup>23</sup>.

— Déclaration de John Ashe, président de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 17 juin 2014



## OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : INTENSIFIER LES ACTIONS CIBLEES

**R**ésultats du groupe de travail ouvert des NU sur les objectifs de développement durable <sup>24</sup>

**Objectif proposé n° 15: Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, la gestion durable des forêts, lutter contre la désertification, et combattre et inverser la dégradation des terres et enrayer la perte de la biodiversité.**

**Objectif proposé n° 15.3: À l'horizon 2020, lutter contre la désertification et restaurer les terres et les sols dégradés, y compris les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et viser un monde neutre en termes de dégradation des terres.**

L'expérience acquise avec les Objectifs et cibles du millénaire pour le développement prouve qu'une approche fondée sur des objectifs peut contribuer à façonner les attentes et créer les conditions permettant à tous les acteurs d'évaluer les progrès faits et de prendre les mesures appropriées. Pour la neutralité en matière de dégradation des terres, cela inclut une plus grande sensibilisation au phénomène, menace mondiale à la sécurité alimentaire et hydrique.

Le groupe de travail ouvert des NU sur les ODD a présenté sa proposition d'objectifs et de cibles qui sera examinée par la 69e Assemblée générale des NU, dans le cadre d'un processus de négociation intergouvernemental qui pourrait prendre un an. Les ODD définitifs seront validés en septembre 2015.

En adoptant un objectif et/ou des cibles visant à « enrayer et inverser la dégradation des terres », les gouvernements agissent et, pour la première fois, reconnaissent explicitement les coûts inacceptables de l'inaction (c'est-à-dire de la poursuite de la dégradation des terres), en termes de cohésion sociale, de développement économique et de durabilité environnementale.

Sur les 17 ODD proposés, 15 sont assortis de cibles liées à la gestion durable des ressources terrestres. Les cibles proposées dans le cadre des ODD sont définies de façon ambitieuses et à l'échelle mondiale. Chaque gouvernement est donc responsable de l'établissement de ses propres cibles. Guidé par son niveau global d'ambition, il devra toutefois prendre en compte son contexte national.



## DEMONTRER LES PROGRES ACCOMPLIS EN PRESENTANT DES RESULTATS

En tant que cible ambitieuse, la NDT devrait rencontrer plus de succès que les efforts passés et actuels pour attirer l'attention des populations et de la communauté internationale sur l'importance de terres et de sols sains pour le bien-être de l'humanité ainsi que sur les risques associés à leur dégradation. Cette cible renforcera notre détermination à ne pas abandonner les terres ayant vu leur productivité décliner.

Avec le soutien de la République de Corée, le secrétariat de la CNULCD a lancé une initiative inédite, baptisée « Neutralité en matière de dégradation des terres ». Ce projet vise à fournir une assistance technique à un groupe de 14 pays volontaires ayant différentes conditions socio-environnementales pour qu'ils intègrent la ND au processus d'alignement de leur programme d'action national sur le plan stratégique de la CNULCD.

L'objectif est de prouver concrètement que la mise en œuvre d'une telle approche est possible à court et à moyen terme, mais aussi qu'elle débouchera à court, moyen et long terme sur des avantages sociétaux et économiques considérables. Cette approche prévoit le soutien aux efforts de surveillance et de notification des progrès effectués.



Le cadre de mise en œuvre du projet « Neutralité en matière de dégradation des terres » est composé de 4 grands volets.

- Elnstauracion d'un dialogue structuré entre le gouvernement, la communauté scientifique, les entreprises et la société civile sur les défis en matière de dégradation des terres, les priorités et les possibilités d'action immédiate.
- Identification des lacunes et des synergies au sein des programmes d'action nationaux et conception de la NDT comme un objectif stratégique essentiel.
- Formulation des échelles spatiales et des ensembles d'indicateurs appropriés qui reflètent les caractéristiques et capacités de chaque pays participant et fixation d'objectifs, sur une base volontaire, pour atteindre cette neutralité.
- Mise en œuvre pilote de stratégies aux niveaux des communautés et des paysages, destinées à évaluer les politiques et les pratiques visant à atteindre la neutralité en termes de dégradation des terres en 2030.

Afin de garantir la fourniture d'informations de référence de la plus grande qualité dans chaque pays partenaire, au moins 2 experts provenant du monde de la recherche et de l'université, mondialement reconnus pour leurs travaux sur les questions de l'utilisation des terres et de leur évolution dans toute une série de domaines, allant de l'environnement aux sciences sociales en







passant par l'économie, seront associés aux activités du projet. Leur participation sera importante à l'heure de concevoir les systèmes de notification, de suivi et de vérification de la NDT et d'élaborer les orientations permettant d'atteindre les objectifs NDT dans le monde entier.

Afin d'identifier et de mettre en œuvre les projets de restauration des sols que le projet « Neutralité en matière de dégradation des terres » prévoit de soutenir, il est important de contacter, en consultation avec les représentants nommés du gouvernement des pays partenaires, les ONG, les communautés locales et les associations et coopératives d'agriculteurs qui vivent et travaillent déjà dans les zones géographiques touchées par la dégradation des terres et comprenant actuellement des terres dégradées candidates à la restauration.

Deux autres caractéristiques du projet méritent d'être mentionnées : la participation des pays développés entourant les régions arides ainsi que celle des gouvernements à l'échelon territorial. Le projet produira une série de rapports d'avancement nationaux standardisés, incluant les leçons tirées et les expériences de terrain. Ils seront présentés, en même temps que le rapport final du GTI, à la 12e Conférence des Parties de la CNUCLD ainsi que dans d'autres enceintes internationales pertinentes. Bien que sa phase initiale coure jusqu'à la mi-2015, le projet « Neutralité en matière de dégradation des terres » pourrait être prolongé et étendu à d'autres pays intéressés.

## LES CONVENTIONS DE RIO : ENCOURAGER LES POINTS DE CONVERGENCE

### Objectifs d'Aichi pour la biodiversité de la CDB

**Objectif 7 : D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.**

**Objectif 15 : D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15 % des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.**

De nombreuses pratiques liées au sol, comme la GDT, la gestion durable des forêts ou la gestion intégrée des ressources en eau, peuvent aider les communautés et les pays à s'adapter aux impacts du changement climatique et à enrayer le recul de la biodiversité, améliorant ainsi l'état et la productivité des ressources naturelles tout en apportant des bénéfices supplémentaires notables en matière d'atténuation ou de piégeage du carbone.

Grâce à ces points de convergence, les Conventions de Rio sont une occasion idéale de coopération pour l'adoption sur le terrain de pratiques de gestion des terres axées sur les résultats. Nombreux sont les objectifs d'Aichi sur la biodiversité de la CDB<sup>25</sup> qui contribueront à la neutralité en matière de dégradation des terres, mais deux d'entre eux sont particulièrement pertinents et se démarquent en raison de leur rôle puissant de catalyseur.

La CCNUCC, au sein de laquelle est actuellement négocié l'accord sur le climat post-2015, a reconnu qu'une gestion durable des ressources naturelles est essentielle tant pour l'adaptation que l'atténuation du changement climatique. Les Parties à la Convention ont déclaré que l'adaptation devait être traitée avec le même niveau de priorité que l'atténuation.

L'objectif du Cadre de Cancún pour l'adaptation (CAF) de la CCNUCC est d'agir davantage sur ce volet, y compris par le biais de la coopération internationale et d'un examen cohérent des questions liées à l'adaptation, dans le cadre de la Convention.

Le CAF invite, entre autres, les Parties à s'acquitter du « **renforcement de la résilience des systèmes socio-économiques et écologiques, notamment par une diversification de l'économie et une gestion durable des ressources naturelles.** »<sup>26</sup>



## JUGER LES PROGRES : PROMOUVOIR LES SYNERGIES DANS LA PREPARATION DES RAPPORTS

En utilisant des indicateurs communs ou des cadres de suivi et d'évaluation, les Conventions de Rio et leurs mécanismes de financement, comme le Fonds pour l'environnement mondial, seraient en mesure de mieux évaluer et de comparer l'efficacité des politiques et pratiques de gestion des terres dans la poursuite de leurs objectifs communs. Ceci contribuerait grandement à l'avènement d'un environnement porteur grâce à :

- la création d'opportunités de coopération entre différents secteurs et parties prenantes ;
- l'enrichissement des processus de préparation des rapports, la concrétisation des objectifs de long terme des Conventions de Rio ; et
- le soutien à une approche plus harmonisée du développement durable.

De nombreuses organisations des NU et leurs partenaires travaillent actuellement à une approche concrète qui pourrait s'appuyer sur les méthodologies existantes et utiliser des ensembles de données mondiales. S'ils y parviennent, elle améliorerait grandement la préparation des rapports sur l'état actuel de la ressource terre contribuerait à un meilleur suivi des progrès accomplis dans la réalisation d'un objectif et/ou d'une cible lié(e) à la neutralité en termes de dégradation des terres.



## REFERENCES

- [1] Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD). « The Economics of Desertification, Land Degradation and Drought: Methodologies and Analysis for Decision-Making ». Document de référence, 2e conférence scientifique de la CNULCD, 2013, [http://2sc.unccd.int/fileadmin/unccd/upload/documents/Background\\_documents/Background\\_Document\\_web3.pdf](http://2sc.unccd.int/fileadmin/unccd/upload/documents/Background_documents/Background_Document_web3.pdf)
- [2] Secrétariats du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD). « La terre, source de vie : préserver notre avenir commun ». 2011, [http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/publication/GEE\\_SLM\\_Book\\_FR\\_Part\\_1.pdf](http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/publication/GEE_SLM_Book_FR_Part_1.pdf)
- [3] Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). « L'état des ressources mondiales en terres et en eau pour l'alimentation et l'agriculture (SOLAW) : Gérer les systèmes menacés ». Rome et Earthscan (Londres), 2011, <http://www.fao.org/docrep/015/i1688e/i1688e00.pdf>
- [4] Initiative ELD (L'économie de la dégradation des terres). « The rewards of investing in sustainable land management ». Rapport d'étape pour l'initiative ELD : « A global strategy for sustainable land management ». 2013, [http://www.eld-initiative.org/fileadmin/pdf/ELD-Interim\\_Report\\_web.pdf](http://www.eld-initiative.org/fileadmin/pdf/ELD-Interim_Report_web.pdf)
- [5] Commission des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD). « Examen de la mise en œuvre d'Action 21 : les sols ». Rapport du secrétaire général, 16e session de la Commission des Nations Unies sur le développement durable, 2008, [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=E/CN.17/2008/5&referer=/english/&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=E/CN.17/2008/5&referer=/english/&Lang=F)
- [6] Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). « How to feed the world in 2050 ». Forum à haut niveau des experts de la FAO, Rome, 2009, [http://www.fao.org/fileadmin/templates/wsfs/docs/expert\\_paper/How\\_to\\_Feed\\_the\\_World\\_in\\_2050.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/templates/wsfs/docs/expert_paper/How_to_Feed_the_World_in_2050.pdf)
- [7] Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). « The State of the World's Land and Water Resources for Food and Agriculture: managing systems at risk ». Rome et Earthscan (Londres), 2011, <http://www.fao.org/docrep/015/i1688e/i1688e00.pdf>
- [8] ONU-Eau. « Confronting Scarcity: Managing Water, Energy and Land for Inclusive and Sustainable Growth ». Rapport européen sur le développement 2011/2012. Overseas Development Institute (ODI), Centre européen de gestion des politiques de développement (ECDPM), Institut allemand pour le développement (Deutsches Institut für Entwicklungspolitik (DIE), 2012, [http://www.unwater.org/statistics/en/?page=6&ipp=10&no\\_cache=1/](http://www.unwater.org/statistics/en/?page=6&ipp=10&no_cache=1/)
- [9] Neal, I. « 10 reasons to harvest water from road crossings across seasonal rivers ». Blog « Rainwater for Food Security », 2013, <http://www.rain4food.net/10-reasons-to-harvest-water-from-road-crossings-across-seasonal-rivers/>
- [10] Lal, R. et al. « Soil Carbon Sequestration to Mitigate Climate Change and Advance Food Security ». *Soil Science* n° 172, 2007, pp. 943-956, <http://tinread.usb.md:8888/tinread/fulltext/lal/mitigate.pdf>
- [11] Campbell, J.E. et al. « The Global Potential of Bioenergy on Abandoned Agriculture Lands ». *Environmental Science and Technology* n° 42, 2008, pp. 5791-5794, <https://eng.ucmerced.edu/campbell/AbAgCampbell2008/Campbell-et-al-Biofuels-EST-2008.pdf>
- [12] Schwartz, J.D. « Soil as Carbon Storehouse: New Weapon in Climate Fight? ». *Yale Environment* n° 360, 2014, [http://e360.yale.edu/feature/soil\\_as\\_carbon\\_storehouse\\_new\\_weapon\\_in\\_climate\\_fight/2744/](http://e360.yale.edu/feature/soil_as_carbon_storehouse_new_weapon_in_climate_fight/2744/)
- [13] Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). « Climate-Smart » Agriculture Policies, Practices and Financing for Food Security, Adaptation and Mitigation ». Rome, 2010, <http://www.fao.org/docrep/013/i1881e/i1881e00.pdf>
- [14] Bai, Z.G. et al. « Global assessment of land degradation and improvement. 1. Identification by remote sensing ». Rapport 2008/01, ISRIC – World Soil Information, Wageningen, 2008, [http://www.isric.org/sites/default/files/Report%202008\\_01\\_GLADA%20international\\_REV\\_Nov%202008.pdf](http://www.isric.org/sites/default/files/Report%202008_01_GLADA%20international_REV_Nov%202008.pdf)
- [15] Forum humanitaire mondial (GHF). « Human Impact Report – Climate Change ». Genève, 2009, <http://www.ghf-ge.org/human-impact-report.pdf>
- [16] Ministère britannique de la Défense (MOD). « Strategic Trends Programme: Global Strategic Trends - Out to 2045 ». 5e édition, Londres, 2014. [https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/328036/DCDC\\_GST\\_5\\_Secured.pdf](https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/328036/DCDC_GST_5_Secured.pdf)
- [17] Grainger, A. « Is Land Degradation Neutrality feasible in dry areas? ». *Journal of Arid Environments* (disponible en ligne le 1er juillet 2014), 2014, <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0140196314001293>
- [18] Grainger, A. « Reducing uncertainty about hybrid lay-scientific concepts ». *Environmental Sustainability* n° 2, 2010, pp. 444-451. <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1877343510000977>



- [19] Chasek, P. et al. « Operationalizing Zero Net Land Degradation: The next stage in international efforts to combat desertification? », *Journal of Arid Environments* (disponible en ligne le 18 juin 2014), 2014, <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0140196314001359>
- [20] Grainger, A. « Is Land Degradation Neutrality feasible in dry areas? ». *Journal of Arid Environments* (disponible en ligne le 1er juillet 2014), 2014, <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0140196314001293>
- [21] Assemblée générale des Nations Unies (AGNU). « L'avenir que nous voulons ». Résolution 66/288, 2012, [http://www.icriforum.org/sites/default/files/UNGA\\_the\\_future\\_we\\_want.pdf](http://www.icriforum.org/sites/default/files/UNGA_the_future_we_want.pdf)
- [22] Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD). Décision 8/COP11, 2013, <http://www.unccd.int/Lists/SiteDocumentLibrary/Rio+20/IWG%20on%20rio%2020/Decision%208-COP11.pdf>
- [23] Appel des représentants des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes afin de réduire les catastrophes liées au changement climatique. <http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=48067#.U9PF5zbd-cy>
- [24] Groupe de travail ouvert des Nations Unies (GTO). Proposition d'objectifs de développement durable du GTO, 2014, [http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/4518SDGs\\_FINAL\\_Proposal%20of%20OWG\\_19%20July%20at%201320hrs.pdf](http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/4518SDGs_FINAL_Proposal%20of%20OWG_19%20July%20at%201320hrs.pdf)
- [25] Convention sur la diversité biologique (CDB). Objectifs d'Aichi sur la biodiversité. Décision X/2 de la CDB, 2010, <http://www.cbd.int/sp/targets/>
- [26] Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC). Cadre de Cancún pour l'adaptation, décision 1/CP.16 de la CCNUCC, 2008, <http://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/eng/07a01.pdf>

## CREDITS PHOTOGRAPHIQUES

Couverture : Shutterstock p. 4, IFPRI -IMAGES, Milo Mitchell, <https://www.flickr.com/photos/ifu/8790102816/sizes/o/> p. 5 : Centre mondial de l'agroforesterie, Charlie Pye-Smith p. 6 : Agence américaine pour le développement international (USAID), George Safonov, [https://www.flickr.com/photos/usaids\\_images/5842818140/sizes/o/](https://www.flickr.com/photos/usaids_images/5842818140/sizes/o/) p. 7 : Imal Hashemi / TAIMANI FILMS / BANQUE MONDIALE <https://www.flickr.com/photos/worldbank/8120342109/sizes/o/> p. 10 : Centre de recherche international en foresterie (CIFOR), Olivier Girard, <https://www.flickr.com/photos/cifor/8636677076/sizes/o/> p. 11 : UN Photo/Stuart Price, [https://www.flickr.com/photos/un\\_photo/5832684753/sizes/o/](https://www.flickr.com/photos/un_photo/5832684753/sizes/o/) p.12 : Centre mondial de l'agroforesterie, Charlie Pye-Smith, <https://www.flickr.com/photos/icraf/8637354546/sizes/o/> p. 13 : Centre mondial de l'agroforesterie, <https://www.flickr.com/photos/icraf/8636496163/sizes/o/> p. 14 : Centre de recherche international en foresterie (CIFOR), Tri Saputro, <https://www.flickr.com/photos/cifor/14877065753/sizes/o/> p. 15 : Shutterstock p. 16 : Centre mondial de l'agroforesterie, Charlie Pye-Smith, <https://www.flickr.com/photos/icraf/4702590147/sizes/o/> p.17 : Collection photographique de la Banque mondiale, Danilo Pinzon, <https://www.flickr.com/photos/worldbank/6359009399/sizes/o/> PP. 18/19 : Shutterstock p. 21 : Collection photographique de la Banque mondiale, Maria Fleischmann, <https://www.flickr.com/photos/worldbank/8249940951/sizes/o/>



Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD)

UN Campus, Platz der Vereinten Nationen 1, 53113 Bonn, Allemagne

Adresse Postale: CP 260129, 53153 Bonn, Allemagne

Tél. +49 (0) 228 815 2800

Fax: +49 (0) 228 815 2898/99

Courriel: [secretariat@unccd.int](mailto:secretariat@unccd.int)

Site web: [www.unccd.int](http://www.unccd.int)